Image not found or type unknown

Succession et comptes bancaires

Par **alexandre33**, le **09/12/2014** à **22:18**

Mon épouse dédédée en 2011 avait ouvert à son seul nom et sans me donner de pouvoir, plusieurs comptes de placement dont un PEL.
J'ai voulu, il y a quelques semaines, essayer de me faire rembourser les frais d'enterrement.
J'ai donc à cet effet pris contact avec sa banque, il m'a été répondu que cela n'était pas possible car les comptes avaient été vides par ne notaire à l'exception du PEL mais que celui ci était bloqué.
Nous nous étions fait une donation au dernier vivant chez le notaire.
Mon fils unique n'a toujours pas signé l'acte permettant le déblocage des fonds, il préfère attendre mon décès pour hériter de tout. J'ai pourtant pu lire dans un forum que toutes les liquidités m'étaient accessibles ce qui n'exclue pas qu'elles rentrent dans les biens successoraux.
Je peux prouver que tous ces placements provenaient de mes salaires, ma femme ne travaillait pas et n'a reçu aucun héritage
y-a-t-il une possibilité d'accéder puis d'utiliser cet argent qui dors sur deux comptes. Un chez le notaire l'autre à la banque (le PEL).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés